Nations Unies S/PV.6519



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6519e séance

Mercredi 20 avril 2011, à 15 h 25
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapports du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/244)

11-30525 (F)





La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/244)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/244, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Atul Khare.

M. Khare (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire au Conseil de sécurité le point de la situation au Darfour. Le Conseil est saisi du dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2011/244) sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), et d'un rapport séparé sur le processus politique basé au Darfour, demandé par la déclaration présidentielle du Conseil du 9 février (S/PRST/2011/3).

Je voudrais commencer ma déclaration aujourd'hui en évoquant les faits nouveaux survenus récemment au Darfour, avant de faire le point des négociations de Doha. Je soulignerai ensuite certaines des questions clefs relatives au lancement du processus politique interne au Darfour, y compris le climat propice à ce processus.

Après les affrontements qui ont opposé les forces gouvernementales soudanaises et les mouvements armés en janvier et février, les hostilités ont diminué en mars. Même si la situation reste relativement calme, il existe des motifs de préoccupation, en particulier au Darfour-Nord et au Darfour-Sud.

Le 8 avril, les commandants du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), de l'Armée de libération du Soudan – faction Minni Minawi (ALS-MM), et de l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid (ALS-AW), ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils affirment avoir été attaqués par les Forces armées soudanaises à Muzbat, à 63 kilomètres au nord-est d'Umm Baru, au Nord-Darfour.

Le 13 avril, une patrouille de la MINUAD, envoyée dans la zone pour vérifier les signalements, a été stoppée à Turba par des hommes armés non identifiés se déplaçant à bord de quatre véhicules qui ont empêché la patrouille de poursuivre son chemin. Le commandant a identifié le groupe comme appartenant à la coalition MJE/ALS-MM qui était revenue dans la zone pour la reprendre aux Forces armées soudanaises. Il a allégué que les forces de la coalition contrôlaient Farawiya, Muzbat et Gurbura.

Le 14 avril, une patrouille de vérification de la MINUAD à Farawiya a été informée par des civils locaux qu'aucun mouvement de groupes armés n'avait été observé dans la zone, mais qu'il y avait eu des survols des Forces armées soudanaises. En se fondant sur les informations disponibles actuellement, la MINUAD estime que les zones situées autour d'Umm Baru demeurent sous le contrôle du Gouvernement.

La MINUAD a été informée d'une accumulation de troupes des Forces armées soudanaises dans le nord-ouest du Darfour-Nord. Le Gouvernement a indiqué que ces mesures ont été prises en raison de l'instabilité actuelle en Libye et parce qu'il s'inquiète d'une éventuelle prolifération d'armes dans la zone et d'éventuels mouvements de rebelles à travers les zones frontalières.

Le 15 avril, la MINUAD a été informée d'une concentration des Forces armées soudanaises et des forces de l'ALS-MM dans les régions de Marla, Sania Afandu, Adob, Labado et Muhajeria. Les patrouilles de vérification de la MINUAD ont confirmé la présence des deux forces dans ces zones. La Mission continue de suivre de près cette situation au Darfour-Nord et au Darfour-Sud.

S'agissant de la sécurité de la MINUAD et du personnel humanitaire, le 5 avril, une patrouille humanitaire est tombée dans une embuscade tendue par des éléments armés à Kutum, au Darfour-Nord. Un conseiller de police de la MINUAD originaire de la Sierra Leone y a malheureusement perdu la vie. L'un

des assaillants a également été tué dans l'échange de tirs qui a suivi. Le Gouvernement a par la suite appréhendé un suspect, et la Mission travaille aux côtés des autorités pour veiller à ce qu'une enquête complète soit menée sur cet incident, que les auteurs de l'attaque répondent de leurs actes et que justice soit faite.

Le 11 avril, un groupe de personnes soupçonnées d'appartenir au Service national de renseignement et de sécurité ont pénétré dans le camp de personnes déplacées de Kalma et ont enlevé un de ses résidents, un membre du personnel local de l'organisation non gouvernementale International Medical Corps. En réaction, de jeunes déplacés ont pris en otage un autre membre du personnel local de l'International Medical Corps, sept membres du personnel de l'organisation non gouvernementale (ONG) nationale Djebel Marra, et quatre agents soudanais de l'ONG internationale American Refugee Council. Le 13 avril, les 12 travailleurs humanitaires ont été relâchés indemnes, après l'intervention à point nommé de la MINUAD et de l'équipe de pays humanitaire. Par la suite, les activités humanitaires ont en partie repris, sur l'initiative des personnels des ONG présentes dans le camp de Kalma. On ne sait toujours pas où est détenu le résident du camp de Kalma. Le Service national de renseignement et de sécurité au Sud-Soudan nie toute implication dans l'incident.

Pendant sa visite à Nyala le 18 avril, M. Gambari, Représentant spécial conjoint, a assuré les travailleurs humanitaires que la MINUAD mettrait tout en œuvre pour faciliter leur retour rapide dans le camp.

Le 20 avril, à la suite de négociations menées auprès des cheikhs et du groupe de jeunes responsables de la prise d'otages par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la MINUAD et les ONG chargées de l'acheminement de l'aide humanitaire dans le camp de Kalma, il a été convenu que les services reprendraient pleinement. Les dispensaires restent ouverts dans le camp et la distribution alimentaire pour avril s'est achevée aujourd'hui.

Cela fait maintenant 98 jours que trois membres d'un équipage des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont été enlevés à Um Shalaya, dans le Darfour-Ouest, le 13 janvier. L'Organisation continue de travailler avec le Gouvernement pour obtenir leur libération.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, les affrontements qui se sont produits en janvier et février ont entraîné le déplacement de la population dans certaines zones du Darfour-Nord et du Darfour-Sud. Les chiffres fournis dans le rapport du Secrétaire général sont contestés par le Gouvernement, qui estime qu'ils sont exagérés. Ces chiffres couvrent les déplacements primaires, secondaires et temporaires. Un groupe de travail conjoint composé de représentants du Gouvernement, de l'ONU et de partenaires humanitaires a été mis en place pour vérifier le décompte des nouveaux déplacements, s'accorder sur un chiffre et examiner la réponse à apporter aux besoins humanitaires les plus urgents de ces personnes déplacées.

S'agissant de la liberté de mouvement, le rapport du Secrétaire général indique que, entre le 1er janvier et le 31 mars, la Mission a effectué 10 619 patrouilles, dont 18 ont été empêchées par le Gouvernement et une par l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW). Plus récemment, entre le 1er et le 16 avril, la Mission, qui a procédé à 2 542 patrouilles, a vu sa liberté de mouvement restreinte 10 fois. Neuf de ces 10 restrictions étaient le fait des Forces armées soudanaises et du Service national de renseignement et de sécurité, qui ont empêché les patrouilles de la MINUAD d'atteindre Koutoum et Tabit dans le Darfour-Nord, Kalma, Abu Matarig, Kass, Beliel et El Daein dans le Darfour-Sud, et Tine dans le Darfour-Ouest, prétextant soit l'absence de notification préalable soit des opérations militaires en cours. Dans un cas, celui de la patrouille qui se rendait à Muzbat que j'ai mentionnée plus tôt, des éléments armés ont empêché la patrouille de mener à bien sa mission.

Du 1er janvier au 31 mars, le Gouvernement a refusé 95 des 5 846 autorisations de vol demandées par la Mission, principalement lors et en raison d'opérations militaires en cours. Parmi ces refus il y avait 14 interdictions d'utiliser les hélicoptères tactiques, sur 152 demandes déposées. Le Gouvernement a accordé une autorisation immédiate d'utiliser les hélicoptères tactiques et autres aéronefs dans le cas de l'attaque, le 5 avril, visant le convoi de la MINUAD à Koutoum, que j'ai mentionnée auparavant.

Il convient de signaler comme fait positif, notamment après un suivi minutieux auprès des autorités nationales, que la MINUAD bénéficie désormais d'un accès accru à Djebel Marra; quatre patrouilles et missions d'évaluation et plus de 500 kilogrammes de secours d'urgence ont ainsi pu atteindre la région en mars. Lors des réunions récentes entre le Représentant spécial conjoint, M. Gambari, et l'état-major de l'ALS-

AW, il a été convenu que le groupe rebelle faciliterait l'accès de l'aide humanitaire. L'établissement d'une base d'opérations de la MINUAD à Djebel Marra a également été abordé. De multiples missions sont prévues à Djebel Marra entre le 27 avril et le 11 mai, période durant laquelle la MINUAD et des organismes des Nations Unies projettent d'acheminer l'aide humanitaire, y compris des fournitures médicales, et de continuer à examiner avec les commandants de l'ALS-AW les modalités permettant de garantir un accès humanitaire plus large et la mise en place d'une présence statique de la MINUAD dans la région.

Après une réunion de travail tripartite le 31 mars à Khartoum, le Gouvernement a indiqué qu'il avait commencé à approuver 600 des 1 261 demandes de visa en souffrance. Le Gouvernement a également déclaré qu'il était disposé à examiner les demandes restantes. Depuis lors, 306 visas ont été émis, dont presque la moitié pour des personnels militaires. Au 20 avril, le nombre de visas en attente était de 1 117. La MINUAD, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions continuent de collaborer étroitement avec le Gouvernement à cet égard.

Bien qu'il existe un certain nombre de difficultés et d'obstacles sur le terrain, la MINUAD et le Gouvernement continuent de se consulter mutuellement sur toutes les questions relatives à la paix et à la stabilité dans la région. À cet égard, le Représentant spécial conjoint a discuté avec le Gouvernement de son intention d'organiser le référendum. Le Gouvernement a indiqué que, si un accord était trouvé dans les négociations de Doha, ledit accord annulerait et remplacerait l'Accord de paix pour le Darfour, en application duquel il organise le référendum. Le Représentant spécial conjoint, M. Gambari, continuera d'avoir des échanges étroits avec le Gouvernement au sujet de ces questions.

Je voudrais maintenant faire au Conseil le point des progrès accomplis dans les négociations sur le Darfour à Doha depuis la publication du rapport du Secrétaire général sur la MINUAD et en ce qui concerne le processus politique interne au Darfour.

Le processus de paix a maintenant atteint une phase cruciale, et les trois parties signataires des accords-cadres – le Gouvernement soudanais, le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et le Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) – sont pleinement engagées dans les négociations de Doha. Le 24 février, l'équipe de médiation a présenté aux trois parties six projets de textes couvrant : premièrement, le partage des richesses; deuxièmement, le partage du pouvoir; troisièmement, l'indemnisation et le retour des personnes déplacées et des réfugiés; quatrièmement, la justice et la réconciliation; cinquièmement, les droits de l'homme et les libertés fondamentales; et sixièmement, les dispositions de sécurité.

L'équipe de médiation a l'intention, d'ici au 27 avril – dans une semaine –, de soumettre aux parties pour examen final un projet d'accord global. À cet égard, le 18 avril, l'équipe de médiation a demandé au Gouvernement soudanais, au MLJ et au MJE de continuer à coopérer afin de lui présenter leurs derniers commentaires sur les six chapitres de l'accord de paix global qui leur ont été soumis jusqu'à présent. Un septième chapitre portant sur les mécanismes nécessaires pour la mise en œuvre de l'accord sera transmis aux parties dans les prochains jours.

Les positions du MLJ et du Gouvernement soudanais vis-à-vis des textes sont presque conciliables. Le MJE en revanche a fait un certain nombre d'observations et de suggestions fondamentales. Nous apprécions à sa juste valeur l'appui sans réserve que la communauté internationale apporte à l'équipe de médiation, y compris ses interventions auprès des parties pour leur faire comprendre combien il importe de saisir cette occasion d'instaurer une paix globale. Nous exhortons la communauté internationale à faire comprendre clairement au MJE qu'il doit s'impliquer pleinement sur la base du projet de texte qui lui a été transmis afin de parvenir à un accord global dans les délais fixés par l'équipe de médiation.

S'agissant de Minni Minawi, il convient de rappeler qu'il s'est retiré de l'Accord de paix pour le Darfour et continue de se livrer à des hostilités sur le terrain. Abdul Wahid reste lui aussi à l'extérieur du processus de négociations, malgré les efforts faits pour qu'il s'y associe. L'appui sans réserve de la communauté internationale reste nécessaire si l'on veut réconcilier Minni Minawi et Abdul Wahid avec le processus de négociation.

L'équipe de médiation a indiqué que, compte tenu des délais requis pour mettre la dernière main au projet d'accord global et couvrir les besoins logistiques de la Conférence de toutes les parties prenantes au Darfour, celle-ci se tiendra dorénavant du 18 au 23 mai. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la Conférence réunira le Gouvernement soudanais, les

mouvements armés, la société civile darfourienne, y compris les personnes déplacées et les réfugiés, et les partis politiques soudanais, entre autres, afin de réaliser le consensus sur les dispositions contenues dans le projet d'accord global et, ainsi, susciter une large adhésion au règlement du conflit proposé. La Conférence réunira également les partenaires internationaux de la médiation, afin d'apporter l'appui de la communauté internationale à la résolution adoptée. Le but est de susciter l'adhésion des différentes parties prenantes et de permettre à l'Union africaine d'œuvrer activement en vue de rassembler toutes les parties, y compris les mouvements armés, autour d'une même démarche pour l'instauration de la paix. La MINUAD et l'équipe de médiation travaillent en étroite collaboration pour sélectionner les participants et assurer leur transport du Darfour à Doha pour assister à la Conférence des parties prenantes. La MINUAD suit également ces questions de près avec le Gouvernement.

Comme le Conseil le sait, le lancement d'un processus politique interne au Darfour est considéré comme un moyen de renforcer l'adhésion populaire au résultat des négociations de Doha et à sa mise en œuvre. Bien que des divergences de vues persistent quant à la séquence à suivre s'agissant du processus politique et des négociations de paix en cours à Doha, nous restons convaincus qu'il faut tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord dans le cadre de la Conférence réunissant toutes les parties prenantes au Darfour, afin de faire du processus politique du Darfour un vrai forum de discussion et d'adhésion au niveau local et d'améliorer les aspects de l'accord qui revêtent de l'importance pour les communautés locales du Darfour.

Comme l'a souligné le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le processus politique interne du Darfour doit se dérouler dans un climat qui en assure la crédibilité, en garantissant premièrement, les droits civiques et politiques des participants, notamment le droit d'exprimer leur opinion sans crainte de représailles; deuxièmement, la liberté d'expression et de réunion pour permettre des consultations publiques; troisièmement, la liberté de mouvement des participants et de la MINUAD et quatrièmement, une participation proportionnelle des Darfouriens. La réunion du 18 février entre le Représentant spécial conjoint et les Envoyés spéciaux a précisé ces conditions, pour y inclure la protection contre le harcèlement, les arrestations arbitraires et l'intimidation et contre l'ingérence du Gouvernement ou des mouvements armés.

Le fait que le Gouvernement a l'intention d'abroger la loi sur l'état d'urgence contribuera considérablement à satisfaire à ces conditions. L'ONU se félicite de l'annonce faite à cet effet par le Gouvernement et attend avec intérêt que cette intention soit traduite dans les actes. Au cours d'une récente réunion avec le Représentant spécial conjoint, le Gouvernement s'est à nouveau engagé à créer un climat favorable et à coopérer avec la MINUAD et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine à cette fin. À cet égard, il convient d'intensifier les efforts en vue de la mise en place d'un mécanisme chargé de suivre la situation sur le terrain pour s'assurer que les droits civiques et politiques des participants au processus politique interne du Darfour sont protégés. La MINUAD et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine continueront à coopérer avec le Gouvernement à cette fin pendant que se poursuivent les négociations de Doha.

S'il s'avère qu'à l'issue de la Conférence de toutes les parties prenantes, il convient de revoir l'actuelle feuille de route pour une paix globale, le Secrétaire général réexaminera la situation avec le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, et les autres parties prenantes et fera les recommandations qui s'imposent au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Khare de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Darfour et l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2011/244) indique que, sur le plan politique, des progrès ont été réalisés dans le cadre des négociations de Doha, faisant entrevoir le démarrage du processus politique. Voilà qui suscite l'optimisme.

Je voudrais insister ici sur l'importance du dialogue interne au Darfour pour permettre à la majorité silencieuse, toutes catégories et couches sociales confondues, y compris les chefs tribaux, les membres de l'administration civile et les organisations de la société civile qui connaissent la situation sur le terrain, de s'exprimer, car c'est d'elle dont dépend la conclusion d'un accord sur le Darfour.

Nous avons transmis au Conseil de sécurité le décret promulgué le 29 mars par le Président de la République convoquant un référendum sur le statut administratif du Darfour. Comme les membres du Conseil le savent, le paragraphe 55 de l'Accord de paix pour le Darfour prévoit que « le statut permanent du Darfour sera décidé par la voie d'un référendum organisé simultanément dans les trois États du Darfour ». Par conséquent, la convocation d'un référendum sur le statut administratif du Darfour est une mesure de mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour.

Par ailleurs, il est de notoriété publique que mon pays est en train de rédiger une nouvelle constitution qui doit entrer en vigueur à l'issue de la période de transition pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global, le 9 juillet. Pour mettre la dernière main à cette nouvelle constitution, il faut que le statut administratif du Darfour soit d'abord défini. Nous avons informé le Conseil par écrit des détails de ce référendum, qui doit se dérouler sous la supervision de la Commission électorale nationale et d'observateurs locaux, régionaux et internationaux.

Nous signalons que le Gouvernement soudanais déploie d'énormes efforts pour créer un climat propice au bon déroulement du référendum et pour prendre les dispositions à cette fin, notamment la levée de l'état d'urgence et la garantie des libertés de réunion et d'expression. Le Gouvernement va poursuivre ses consultations avec les forces politiques, les signataires de l'Accord de paix pour le Darfour et de la Déclaration de principes, la MINUAD, le Groupe des Sages de l'Union africaine dirigé par le Président Thabo Mbeki et les autres acteurs internationaux pour que ce référendum se déroule de sorte à atteindre le but recherché, à savoir donner la possibilité aux Darfouriens de participer au processus électoral et de déterminer de façon impartiale le statut administratif du Darfour.

Par la description qu'il donne de la situation en matière de sécurité au Darfour, le rapport dont nous sommes saisis indique que les conflits tribaux, le banditisme et les pillages commis par les groupes armés sont les principales sources d'insécurité dans certaines parties de la région. Comme les membres du Conseil le savent, plusieurs chefs de mouvements armés ont continué à violer systématiquement le cessez-le-feu et à lancer des attaques contre les commissariats de police. Par conséquent, notre gouvernement a dû prendre ses responsabilités pour assurer la sécurité et le respect de l'état de droit sur tout le territoire et permettre la livraison de l'aide humanitaire en menant des opérations de sécurité de routine. Certains prétendent que nos forces ont procédé à des bombardements aériens, mais ces allégations ne sauraient altérer la vérité, à savoir que la stabilité et la sécurité règnent désormais dans toutes les provinces du Darfour, à l'exception de quelques poches d'insécurité, dans les zones où certains groupes armés ont trouvé refuge.

S'agissant de la situation humanitaire au Darfour, un comité de haut niveau est en place et assure le suivi de la mise en œuvre du protocole humanitaire. Le Gouvernement soudanais, la MINUAD et les représentants des organisations humanitaires présentes au Darfour participent tous aux activités de ce comité, lequel continue de superviser régulièrement les opérations humanitaires dans la région. Le paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général signale la diminution du nombre d'attaques menées contre le personnel humanitaire, qui est à mettre à l'actif des patrouilles de police effectuées avec la participation de la MINUAD pour assurer la sécurité.

Le paragraphe 51 du rapport du Secrétaire général présente l'état des effectifs de la MINUAD, qui est bien meilleur que nombre d'autres missions de paix. Je me bornerai à signaler que 92 % de l'effectif militaire de la Mission est maintenant déployé sur le terrain. À ces effectifs militaires s'ajoutent le personnel de police et le personnel civil déjà déployés. Ces chiffres illustrent le sérieux de mon gouvernement et sa volonté de coopérer avec l'ONU.

À cet égard, je tiens à indiquer que, compte tenu de la taille de cette mission, il est possible que la délivrance des visas d'entrée accuse des retards en raison de procédures de routine. Cela ne doit toutefois pas occulter la coopération véritable qui s'est mise en place et qui a permis le déploiement des composantes de la Mission. S'agissant du projet de résolution dont est saisi le Conseil, je souligne qu'en ce qui concerne les visas, le nombre de visas en attente s'explique par la multiplication des demandes, qui sont effectuées par plusieurs voies plutôt que par le seul intermédiaire du commandement de la MINUAD. À cet égard, je tiens à rappeler que dès que cette question a été soulevée dans le cadre de la réunion tripartite, mon gouvernement a accordé les visas d'entrée demandés, soit 600 au total. Toutefois, des demandes sont présentées chaque jour et il nous faut à présent en traiter plus de 1 000. La situation n'a donc rien d'anormal. Je tiens à rassurer le Conseil quant au fait que nous accéderons à toutes les demandes de visa.

Je tiens également à signaler que bien que nous comprenions les difficultés de communication rencontrées par les effectifs de police déployés au Darfour qui ne parlent pas arabe, nous continuons d'inviter les dirigeants de la MINUAD et du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) à employer du personnel arabophone, ce qui facilitera leur tâche. Nous tenons à saluer les efforts considérables déployés par la Mission et le DOMP à cet égard.

Pour terminer, le Gouvernement soudanais continue de déployer des efforts intensifs pour parvenir à une paix durable et globale au Darfour le plus rapidement possible. À cet effet, nous poursuivons le processus politique à l'échelle interne dans le cadre du dialogue darfourien. Cette initiative vient compléter les efforts qui sont entrepris par la médiation conjointe à Doha.

Je demande au Conseil de ne pas livrer le processus de paix au Darfour au bon vouloir des dirigeants rebelles, qui continuent de rejeter publiquement les appels répétés du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. Nous espérons que le Conseil exhortera les chefs rebelles à rejoindre le processus de négociation. Le Conseil est à l'évidence conscient de ses responsabilités et du rôle que lui a confié la Charte s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réalisation d'une paix juste et globale est la seule option possible pour la population du Darfour. Combien de temps encore le Conseil restera-t-il muet face aux positions intransigeantes et controversées adoptées par les dirigeants de mouvements qui rejettent la paix par principe?

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Soudan de sa déclaration.

Il n'y a pas d'autre d'orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 heures.